

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

En application de l'article L. 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et pourra comporter les éléments suivants :

1) Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc...

Contexte international et national détaillé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

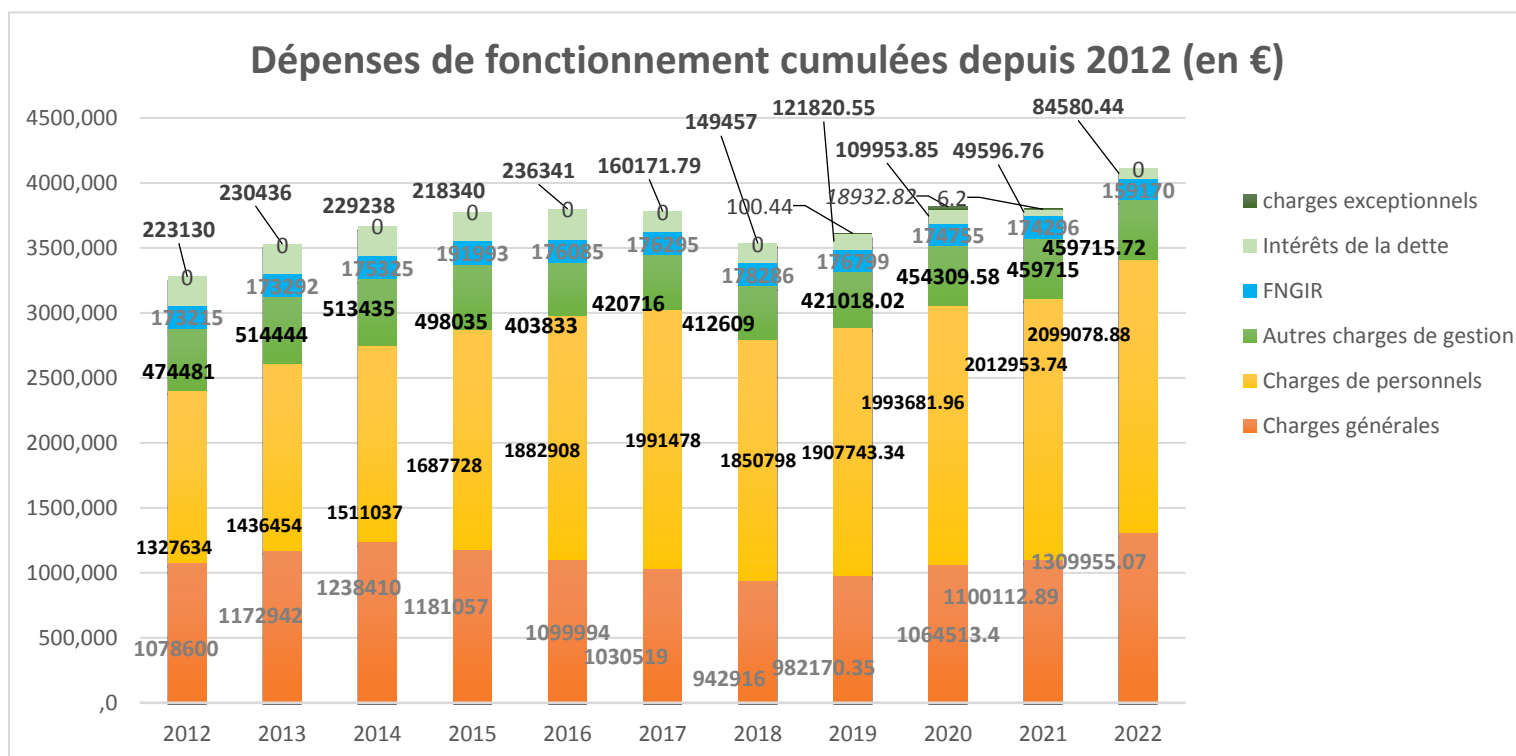
La population de la commune poursuit son augmentation maîtrisée (cf. Analyse des Besoins Sociaux 2021). Une augmentation sensible et rapide de la population est anticipée d'ici la fin du mandat (2026), notamment du fait de l'aboutissement prévu de certains programmes immobiliers (dont l'opération d'aménagement dite « Ex-EHPAD/Mangegats »). Le seuil des 5 000 habitants devrait ainsi être franchi en 2025.

2) Priorités du budget

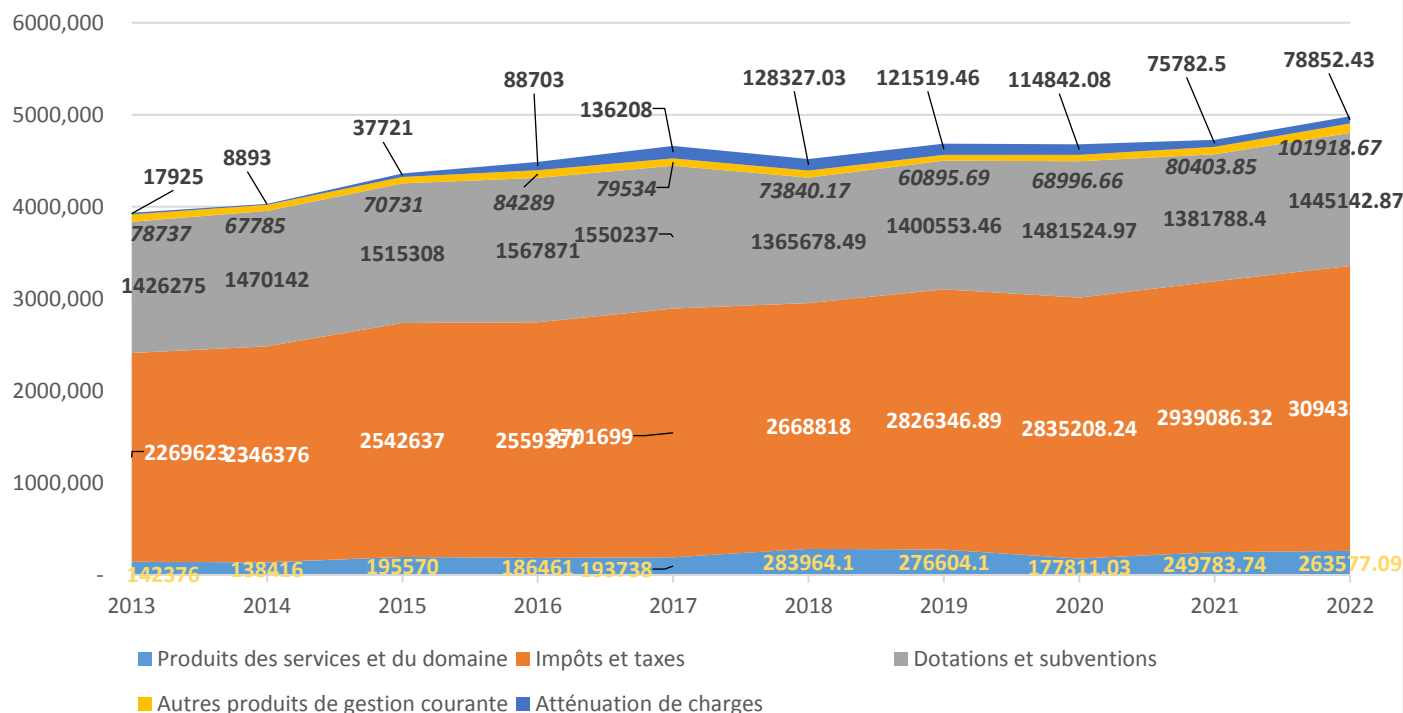
4 piliers du mandat de l'équipe municipale sont retranscrits dans ce budget :

- Solidarité
- Bien-vivre ensemble
- Partenariat
- Lutte contre le changement climatique et adaptations

3) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure



Evolution des recettes par grands postes depuis 2013



INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	1 572 892	324	366	478	452
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	600 896	124	82	120	126
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	76	97	75
Autres dettes à moyen / long terme	1 000	0	0	0	1
Subventions reçues	675 217	139	87	75	74
FCTVA	0	0	27	43	44
Autres fonds globalisés d'investissement	86 155	18	16	21	20
dont : Taxe d'aménagement	85 899	18	16	20	19
Amortissements	209 623	43	46	49	57
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	1 346 165	278	311	447	430
dont : Dépenses d'équipement	783 688	162	215	293	320
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	562 477	116	86	86	76
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	1	1
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	2	1
Charges à répartir	0	0	0	5	2
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-226 727	-47	-54	-31	-22
+ Solde des opérations pour compte de tiers	1 920	0	1	0	-0
Besoin de financement de la section d'investissement	-224 807	-46	-54	-31	-22
Résultat d'ensemble	1 047 925	216	164	169	167

4) Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

La commune de Verdun-sur-Garonne dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale. Fortement lié à celle-ci, le CCAS est un établissement public administratif administré par un Conseil d'administration et présidé par le Maire (article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Il jouit de ce fait d'une autonomie juridique et fonctionnelle.

À ce jour, son budget ne dispose pas de section d'investissement et n'a contracté aucun emprunt. Le CCAS sollicite une subvention auprès de la commune à hauteur d'environ 10 000 €. La commune met à disposition deux agents (à hauteur de 50% pour le premier et de 10h/semaine pour le second).

Ces mises à dispositions ne font pas l'objet de rétrocessions financières entre la commune et le CCAS. Cette exception est prévue par l'article 61 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 II du décret n°2008-580

5) Crédits d'investissements et le cas échéant de fonctionnements pluriannuels

Pas d'autorisation d'engagement pluriannuelle en **fonctionnement**.

En **investissement**, 4 autorisations de programmes :

- Parc des sports : 1 650 000 € de crédits ouverts sur 2023
- Baggi/Mairie/Presbytère : 120 000 € de crédits ouverts sur 2023
- Centre de santé : 718 404 € de crédits ouverts sur 2023
- La Poste : 45 000 € de crédits ouverts sur 2023

6) Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette en 2022

CAF brute : + 828 401,45 €

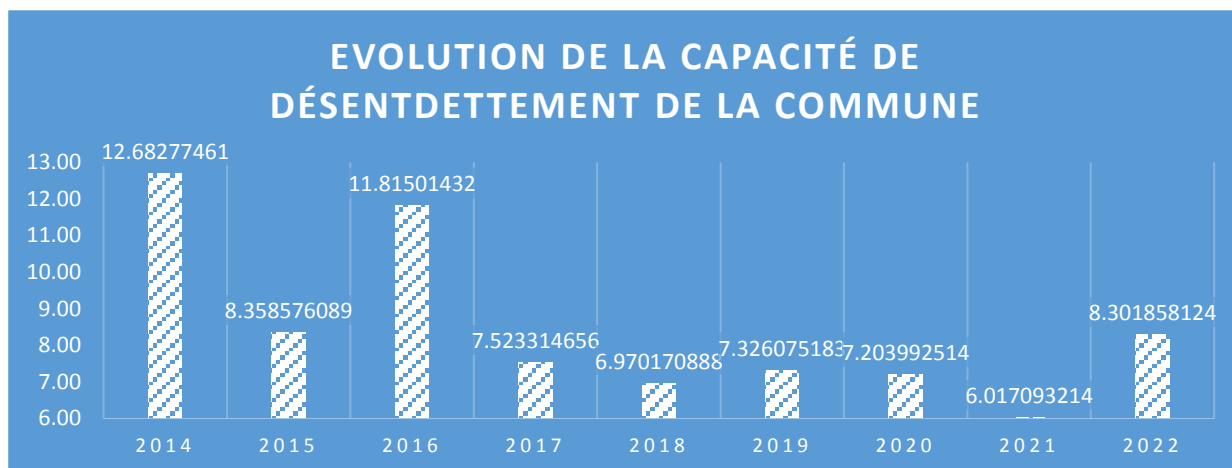
CAF nette : + 392 751 €

7) Niveau d'endettement de la collectivité

Désignation	Établissement de crédit	Date obtention	Durée en année	Date fin	Taux d'intérêt	Montant du Capital emprunté	Renégo-cié	Capital restant dû exercice 2022
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE	Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	31/10/2022	25	2047	1.73	2 400 000.00 €	Non	2 400 000.00 €
FINANCEMENT GROUPE SCOLAIRE	Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	06/01/2017	20	2038	1.15	1 800 000.00 €	Non	1 530 000.00 €
SECOND GROUPE SCOLAIRE	Caisse des dépôts et consignations	03/11/2015	30	2046	1.75	2 758 500.00 €	Non	2 758 500.00 €
TRAVAUX EGLISE	Caisse des dépôts et consignations	15/10/2014	20	2035	2	39 000.00 €	Non	26 857.51 €
TRAVAUX INVESTISSEMENT 2014	Caisse des dépôts et consignations	15/10/2014	20	2035	2	473 500.00 €	Non	473 500.00 €
OPERATIONS INVESTISSEMENT	Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	01/07/2013	20	2034	1.82	500 000.00 €	Oui	331 148.04 €
TRAVAUX INVESTISSEMENT 2012	Caisse des dépôts et consignations	06/08/2012	15	2028	4.79	150 000.00 €	Non	72 801.23 €
TRAVAUX INVESTISSEMENT 2012	Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	01/06/2012	20	2033	1.83	366 695.97 €	Oui	219 873.61 €
TRAVAUX INVESTISSEMENT 2011	Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	01/08/2011	20	2032	1.53	500 000.00 €	Oui	283 243.76 €
TRAVAUX INVESTISSEMENT	Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	01/06/2010	20	2031	1.53	500 000.00 €	Oui	259 321.98 €
INVESTISSEMENT 2009	Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	04/06/2009	20	2030	1.53	500 000.00 €	Oui	239 658.97 €
INVESTISSEMENT 2008	Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	28/05/2008	15	2024	1.15	500 000.00 €	Oui	80 617.56 €

En vert : emprunts auprès du Crédit agricole ; en orange : emprunts auprès de la Caisse des dépôts

8) Capacité de désendettement



Ce graphique simule le déblocage total de l'emprunt validé auprès du Crédit Agricole en 2022 (voir délibération n°2022-39). À ce jour, seul 10 000 € (sur les 2 400 000 €) ont été déblocués. Le déblocage de l'ensemble des fonds est projeté d'ici 2024.

9) Niveau des taux d'imposition

- Taxe Foncière Propriétés Bâties : **53,84%** (dont 24,91% de taxe communale et 28,93% de taxe départementale)
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : **141,35 %**

Les taux communaux sont inchangés depuis 2014.

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation (TH)	25,31 %	22,22 %	26,66 %	23,72 %
-> dont taux voté par la commune	20,62 %	13,46 %	14,90 %	14,60 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,29 %	1,09 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	4,69 %	9,21 %	12,16 %	9,15 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	58,74 %	55,19 %	49,11 %	39,97 %
-> dont taux voté par la commune	53,84 %	49,96 %	45,36 %	37,38 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,61 %	2,31 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	4,90 %	5,10 %	4,62 %	2,99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	160,71 %	141,68 %	87,38 %	56,13 %
-> dont taux voté par la commune	141,35 %	124,80 %	76,59 %	49,10 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	1,39 %	6,36 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	19,36 %	16,88 %	10,84 %	6,78 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	94,07 %	94,37 %	64,45 %	37,13 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	94,07 %	94,37 %	64,45 %	37,13 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPPE)	33,11 %	32,56 %	33,38 %	26,42 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	33,11 %	32,56 %	33,38 %	26,42 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	9,19 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	11,02 %	11,31 %	12,86 %	10,39 %

10) Principaux ratios

Voir site data OGFL : [lien](#).

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 070 420	221	169	202	211
Résultat comptable = A - B = R	823 118	170	110	138	145
Produits de fonctionnement CAF	4 534 728	935	857	1 022	1 040
Charges de fonctionnement CAF	3 501 988	722	702	838	843
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 032 742	213	155	183	197
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	3	19	23
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	470 265	97	69	97	121
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	470 265	97	69	97	121

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	47,56 %	39,19 %	47,95 %	43,91 %
Dotations et participations reçues	30,47 %	27,55 %	24,23 %	22,92 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	26,77 %	20,96 %	17,00 %	14,28 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	30,83 %	28,79 %	27,69 %	29,06 %
Charges de personnel (montant net)	55,32 %	54,71 %	55,81 %	54,37 %
Charges financières	1,42 %	2,26 %	3,16 %	2,42 %
Contingents	2,27 %	2,97 %	3,85 %	3,34 %
Subventions versées	5,92 %	6,30 %	4,78 %	5,58 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	60,01 %	32,27 %	33,20 %	37,91 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	35,41 %	32,97 %	23,35 %
Subventions reçues	88,16 %	40,41 %	25,43 %	23,16 %
FCTVA	0,00 %	12,44 %	14,65 %	13,87 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	6,18	6,08	4,57	3,58
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	6,18	6,08	4,56	3,57
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,57	0,60	0,53	0,44

11) Effectifs de la collectivité et charges de personnel.

Enfance & Scolaire	Coordination	2.00	
	Animation	2.30	<i>Passage d'agents communaux à LEC en septembre 2019</i>
	ATSEM	7.00	<i>Fermeture de deux classes maternelle en septembre 2021</i>
	Cantine/Ménage	10.72	
Services Techniques	DST + secrétariat	2.00	<i>Augmentation d'horaire (de 28h à 35h d'un agent au secrétariat)</i>
	Espaces Verts	5.00	
	Voirie/Mécanique	4.00	
	Bâtiments/Manifestation	4.00	<i>Avec le retour d'un agent en CLD sur l'année pleine</i>
	Magasin	1.00	
	Ménage	1.70	
Administratifs	Vivez Garonne	0.00	<i>Départ de l'agent en juin 2022</i>
	Police municipale	1.00	
	Direction	1.00	<i>Départ du DGS en décembre 2022</i>

	Urbanisme/Aménagement	1.00	
	Communication	0.00	<i>Agent en disponibilité dont les missions ont été ventilées en interne</i>
	RH/Compta	4.00	<i>2 etp compta + 2 etp RH</i>
	Population	4.00	<i>Inclure un agent 1 CLM en sus</i>
	TOTAL	50.72	Au 1^{er} janvier 2023